

Le collège Choiseul à Amboise offre, aux élèves entrant en 6<sup>ème</sup> en septembre 2015, la possibilité de s'inscrire dans une **section bilangue anglais-espagnol**.

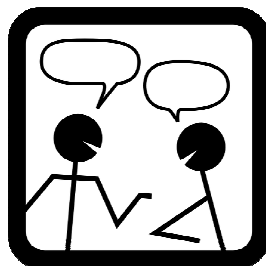
### Que fait-on de spécial dans une section bilangue ?

- Cette section -dont l'effectif ne peut dépasser 26 élèves- permet l'apprentissage simultané de deux langues étrangères dès la 6<sup>ème</sup>. L'enseignement se poursuivra en classe de 5<sup>ème</sup> en 2016-2017. L'apprentissage dès le plus jeune âge et en simultané facilite la mémorisation demandant la mobilisation de compétences similaires pour les deux langues.
- Trois heures d'enseignement d'anglais et 3 heures d'espagnol seront dispensés par semaine (au lieu des 4 h. d'anglais habituelles).
- L'engagement à suivre l'enseignement de cette classe est pris pour un an ; il ne sera pas possible de quitter la classe bilangue en cours d'année.
- L'ouverture sur les pays étrangers se fera grâce à des contacts avec des établissements scolaires anglophones et les élèves de la section bilangue seront prioritaires pour l'inscription aux séjours linguistiques offerts durant le cursus au collège.

### La section bilangue, c'est pour qui ?

Elle est destinée aux élèves travailleurs et motivés par les langues, car elle entraîne un surplus de travail.

Il est attendu de ces élèves une capacité à s'organiser, et un début d'autonomie dans leur travail au quotidien. Ils seront évidemment accompagnés dans leur travail personnel.



Les candidats doivent être ouverts au dialogue, avoir une capacité à communiquer avec l'autre, être curieux, désireux d'apprendre et de comprendre le monde dans lequel ils vivent. Les élèves dynamiques, enthousiastes et constructifs trouveront leur place dans la section bilangue.



Yo Hablo  
ESPAÑOL

### Comment intégrer la section bilangue ?

- Une fiche de candidature à renseigner accompagnant un dossier détaillé est à demander au professeur des écoles de votre enfant. Une sélection, en collaboration avec le professeur des écoles de CM2, sera effectuée par les professeurs du collège.
- Si votre enfant n'appartient pas à une école rattachée au collège Choiseul, son inscription est possible par dérogation ; vous devez en faire la demande auprès de son professeur des écoles.
- Fin juin, une réunion d'information pour les parents des élèves sélectionnés aura lieu au collège afin de répondre aux questions éventuelles



En cas de questions spécifiques, les deux enseignantes en charge de cet enseignement Mmes Cadoux-Chaplot et Rodrigues sont joignables au collège tél. : 02.47.23.66.00

*L'équipe de direction du Collège Choiseul*